

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 3 Septembre 2020

Date d'affichage 3 Septembre 2020

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 24 (+ 4 procurations)

votants 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20200909-DEL-20-09-09-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2020

Affichage : 15/09/2020



L'AN DEUX MILLE VINGT

Le NEUF SEPTEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Étaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Eric PAPILLON, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Emmanuel VIGNERON, Mme Marie DENONELLE, M. Nicolas GUILLARD, Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFEUX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés : Mme Edith ALIX (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), Mme Françoise PELLODI (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), M. Dominique MORANCE (Pouvoir donné à Didier REVEAU), M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), M. Thierry BODIN.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Bénédicte MARCHAIS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SUBVENTION LEADER ACTION N°3 SOUTIEN AUX PROJETS DE RESTAURATION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE ACCESSIBLE AU PUBLIC TOURISTIQUE

Le Conseil municipal,

Le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le rapport du maire.

RAPPELLE que le Conseil municipal a délibéré le 4 mars 2020 afin de solliciter une aide Européenne au titre du programme LEADER action 3 – soutien aux projets de restauration et de valorisation du patrimoine accessible au public touristique.

INFORME que cette subvention pourrait s'élever à 50 000 € et concerne les travaux de restauration des baies de l'Eglise Notre Dame des Marais.

DEPENSES	HT	TTC	Dépenses subventionnables CD 72	Dépenses subventionnables LEADER	RECETTES	BAIES	STATUE	TOTAL
Baies 102 et 104	126 437,83 €	151 725,40 €	143 335,83 €	143 335,83 €	DRAC	50 575,13 €	0,00 €	50 575,13 €
Virail France	86 417,19 €	103 700,63 €			CR	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Société LEFEVRE	40 020,64 €	48 024,77 €			CD	29 084,00 €	3 379,60 €	32 463,60 €
					Europe : Leader			50 000,00 €
Statue Lanterneau								
Société TOLLIS	16 898,00 €	20 277,60 €			Autofinancement			38 964,27 €
MONTANT TOTAL	143 335,83 €	172 003,00 €						172 003,00 €

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'opération,

ADOPTE le plan de financement ci-dessus,

AUTORISE monsieur le maire à solliciter l'aide maximum auprès du Perche Sarthois au titre des fonds leader de 50 000€.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Didier REVEAU